



CPAM de l'Essonne  
Monsieur C. COLLARD  
Bd. François Mitterrand  
91039 EVRY CEDEX

Paris, le 7 juin 2008

Objet : Suppression de permanences d'accueil.

N./Réf : BP/ 2008-06-234

**CLAIRE-LISE  
CAMPION**

SENATRICE  
DE L'ESSONNE

VICE-PRESIDENTE  
DU CONSEIL  
GENERAL  
DE L'ESSONNE

Monsieur le Directeur,

Je viens d'être à nouveau interpellée quant à un nouveau projet de suppression de permanences d'accueil dans un certain nombre de communes.

En 2001 puis en 2005, les élus avaient déjà été mis devant le fait accompli et j'étais intervenue auprès de Madame Scheltens sur la nécessité d'une concertation avec l'ensemble des collectivités concernées par ces mesures.

Malgré la mobilisation constante des élus qui défendent légitimement l'accès aux services publics et un aménagement du territoire cohérent, les analyses de votre administration démontrent notamment une méconnaissance des déplacements de nos habitants.

Avant toute décision, je vous demande de bien vouloir réunir les maires, en ma présence, pour communiquer et débattre autour des bilans des permanences et présenter les mesures sur lesquelles vous pourriez vous engager pour le maintien du service public, notamment dans les zones rurales.

Sachant que vous saurez étudier ces demandes avec attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION